

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2023

---

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL461

présenté par  
M. Vuilletet, rapporteur

-----

### ARTICLE 7

Rédiger ainsi la première phrase de l'alinéa 24 :

« La décision d'autorisation est motivée et publiée. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.